du Haut-Canada, généralement, n'avait pas demandé ce changement: je sais très bien, par exemple, que dans le Bas-Canada ce sujet

a donné lieu à une agitation.

L'Hon. M. DICKSON—Bien; on voit dans les journaux du conseil législatif de 1855, que le 21 mai, lorsque la seconde lecture du bill pour rendre cette chambre élective fut refusée, les ligues suivantes furent inscrites par huit hons. membres comme étant les motifs de leur dissentiment sur ce vote:—

"Parce que l'opinion publique s'est depuis longtemps et à différentes reprises exprimée sur la nécessité de rendre cette branche de la législature élective; parce que le vote presque unanime de l'assemblée législative, sans égard aux partis, a, d'une manière non équivoque, ratifié cette expression du sentiment populaire; parce que l'opposition de cette chambre au vœu universel des habitants du Canada, sans être appuyée par un parti, soit dans l'autre branche de la législature on en dehors d'icelle, est sans précédent et de nature à causer les plus sérieuses appréhensions."

Le premier, hons. messieurs, qui signa ce protêt, fut l'hon. John Ross; le deuxième, mon hon. et vaillant ami Sir E. P. TACHE; les hon. MM. PANET, BELLEAU, ARMStrong, Perry, Legard et Cartier venaient après eux. Après avoir pu observer comme je l'ai fait les heureux résultats de l'application du principe électif à cette chambre, je ne puis faire autrement que d'exonérer tous ces messieurs d'avoir voulu introduire ce système; mais ce que je ne saurais comprendre, c'est qu'ils aient pu craindre que le refus d'appliquer ce principe serait la cause de résultats fâcheux, et qu'à dix ans de distance, pendant lesquels ce principe a été mis en pratique avec un heureux succès, ils veuillent que l'on revienne au système trouvé alors si défectueux et dont le peuple ne voulait plus. (Rooutes! écoutes!)

L'Hon. M. ROSS-J'étais alors membre du gouvernement et je cherchais à faire

prévaloir sa politique.

L'Hon. M. DICKSON—De ce, je puis donc inférer que l'hon. monsieur n'exprimait pas alors ses propres sentiments, mais seulement ceux du gouvernement dont il faisait partie. Je n'ai jamais été membre du gouvernement, et il est probable que pour cette raison on me pardonnera de n'avoir pas compris que l'hon. monsieur avait deux manières de voir dont il usait à tour de rôle, selon que les circonstances l'exigeaient. (Hilarité.) Revenons maintenant au sujet de

l'amendement. Je désire et demande, pour d'autres motifs que ceux que j'ai déjà fait connaître, que la discussion du projet soit remise à plus tard. Dans ses observations d'hier, mon hon, ami le vaillant chevalier, a parlé de l'incendie du parlement, et comme lui je déplore sincèrement cet acte de vandalisme ; mais il a ajouté que si les conservateurs du conseil législatif eussent eu un peu de prudence et le courage de leurs opinions, ils auraient remis à une autre année le projet de loi des indemnités de la rébellion, ce qui, en toute probabilité, eut empêché la perpétration des actes scandaleux qu'il a cités. Eh! bien, hons. messieurs, je vous demande d'adopter cette opinion de l'hon. chevalier et d'agir en conséquence à l'égard du projet sur lequel nous délibérons. (Écoutez ! écoutes! et rires.) Vous ne savez pas quelles désastreuses conséquences pourront découler de ce vaste projet si on l'adopte sans consulter le peuple selon la constitution. J'entretiens l'espoir que vous laisserez peser de tout son poids—sur la question d'ajourner l'adoption de ce projet—le puissant argument de l'hon. chevelier. (Ecoutes ! écoutes !) Il s'agit ici, messieurs, non pas de voter quelques milliers de louis, mais d'opérer une révolution. Une révolution peut aussi bien se faire par l'exercice du pouvoir politique que par la force physique : dès que le gouvernement d'un pays est bouleversé, peu importe à laquelle de ces causes est dû ce bouleversement; ce n'en est pas moins une révolution, et l'effet est le même pour le pays. La proposition qui nous est faite a pour but de remplacer notre constitution par une autre qui peut être meilleure ou beaucoup moins bonne. Voyant qu'il ne s'en faut que cinq minutes pour six heures, je vais me hâter de conclure. (Cris de "parles! parles!") Eh! bien, puisque les hon, messieurs paraissent le désirer, je fersi quelques nouvelles observations à la reprise de la séauce après diner. -Un message est reçu de l'assemblée, et le conseil ajourne jusqu'à huit heures, p.m. A la reprise de la séance-

L'Hon. M. Dickson continue en ces termes:—La grande raison qui me porte à demander un délai se comprend sans peine, car par l'adoption des résolutions présentées par le cabinet, on va changer la constitution du pags sans consulter le peuple qui est le principal intéressé. Je n'ai pas encore entendu une seule observation des ministres ni d'aucun hon, membre qui démontrât la nécessité de bâter ainai la passation de catte